



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom:
ou Dénomination (pour les personnes morales):
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant):
Adresse: N° Rue
Commune
Code postal
Nature des activités:
Qualification:

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DE TRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPECES ANIMALES CONCERNÉES (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows include B1, B2, B3, B4, B5 with handwritten entries like 'Stagoclema dentellée', 'Pelodytes punctus', etc.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION
Grid of checkboxes for various purposes: Protection de la faune ou de la flore, Prévention de dommages aux forêts, etc.
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale:
Suite sur papier libre



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom:
 ou Dénomination (pour les personnes morales): **CRD - Plan Rattachement et Développement**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant):
 Adresse: N° Rue **LA MENDOUS**
 Commune **SARHA**
 Code postal **15008**
 Nature des activités:
 Qualification:

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Couleuvre de Montpellier <i>Liasis monostriatus</i>	Habitat vital
B2 Nonette calandre <i>Helanocora pla calandra</i>	Habitat vital
B3 Outarde cane-petière <i>Cebren cebra</i>	Habitat vital
B4 Harpe fasciée <i>Opopa f. f.</i>	Habitat de chasse
B5 Chevêche d'Athènes <i>Athene noctua</i>	Habitat de chasse

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheurs	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, l'importance locale, régionale ou nationale:
Service technique de l'Environnement, P.S., C.A.P.S. SARHA

Suivre sur papier libre



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : *P. D. - Pierre Ralisonim et D. Rakotonirantso*

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *PPD - Pierre Ralisonim et D. Rakotonirantso*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : *P. D. - Pierre Ralisonim et D. Rakotonirantso*

Adresse : N° *8* Rue *LA M. R. A. S. S. T.*

Commune *FITCHY*

Code postal *13100*

Nature des activités : *.....*

Qualification : *.....*

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 <i>Dactylopsila aegypti</i>	<i>habitat vital</i>
<i>Bombus terrestris</i>	
B2 <i>Pipilo meyeri</i>	<i>habitat vital</i>
<i>Anthus campestris</i>	
B3 <i>Prunella pryeri</i>	<i>habitat vital</i>
<i>Sylvia calanthe</i>	
B4 <i>Cisticola de gues</i>	<i>habitat vital</i>
<i>Cisticola guineensis</i>	
B5 <i>Coccyzus pusillus</i>	<i>habitat vital</i>
<i>Galreda cristata</i>	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?

<input type="checkbox"/> Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux forêts
<input type="checkbox"/> Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux eaux
<input type="checkbox"/> Conservation des habitats	<input type="checkbox"/> Prévention de dommages à la propriété
<input type="checkbox"/> Etude écologique	<input type="checkbox"/> Protection de la santé publique
<input type="checkbox"/> Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/> Protection de la sécurité publique
<input type="checkbox"/> Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/> Motif d'intérêt public majeur
<input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux pédoles	<input type="checkbox"/> Décontamination petites quantités
<input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/> Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *cf note technique n°1227 - GDS - R.P. P.A.S. C.O.P.N. S. Ralisonim*

Suivre sur papier libre



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *S.S.D. - Société Realisation et Développement*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° *2* Rue *LA MENAÛS*

Commune *LAUS*

Code postal *45000*

Nature des activités :

Qualification :

ppp mer

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DE TRUITS, ALIÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECES ANIMALES CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 <i>Petit Noyon</i> <i>Agouti blanchi</i>	<i>Parc de chasse</i>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détection en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Opération technique visant à éliminer les sites de reproduction de la faune sauvage

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION ?

Destruction Préciser :

Altération Préciser : du fait de la nature du projet

Dégradation Préciser : de son technique. 12.27.16.25. RP. 1115
C. P. N. S. L. A. L. A. M. S. A. T.

Suivie sur papier libre.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : avant 2015. En respect de la date dans l'ordonnance

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : de la région de la Vallée de la Saône

Départements : de la Vallée de la Saône

Cantons : de la Vallée de la Saône

Communes : de la Vallée de la Saône

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Reconstitution de sites de reproduction et autres de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : de son technique. 12.27.16.25. RP. 1115. C. P. N. S. L. A. L. A. M. S. A. T.

Suivie sur papier libre.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : le cadre de l'opération. Le compte rendu sera établi en deux exemplaires.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Lyon

le 27/07/2012

Voire signature



D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION ?

Destruction Préciser :

Altération Préciser : *du fait de la nature du projet*

Dégradation Préciser : *de vote technique n° 1237 / 1695 - RP 2013*

Suivie sur papier libre.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION ?

Préciser la période : *année 2013* *en respect d'un calendrier paraguayen*

Quelle date :

G. QUELLES SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION ?

Régions administratives : *province d'Alto Paraguay*

Départements : *Paraguari*

Cantons : *Dela*

Communes : *de Itaipu de Guay*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Reconstitution de sites de reproduction et nids de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

de vote technique n° 1237 / 1695 - RP 2013

Suivie sur papier libre.

I. COMMENT SURA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION ?

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *biannuel*

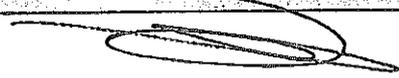
le rapport sera établi par le responsable de la commune concernée

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Lima*

le *27/07/2012*

Signature : 

SOMMAIRE DU DOSSIER DE DESENFUMAGE

SOMMAIRE DU DOSSIER DE DESENFUMAGE

RAPPORT D'ÉTUDE

INGENIERIE DU DESENFUMAGE APPLIQUEE A UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE DE STOCKAGE SITUEE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13310) (PRODUITS COMMERCIALISES PAR CASTORAMA)

Demandeur : GEMFI
(À l'attention de M. Jean-Jacques WOLFF)
28 bis, rue Barbès
92120 Montrouge

Référence de la commande : Bon pour accord du 09 août 2012 sur devis
N070820 - D1 - 1 édité le 16 juillet 2012

Auteur

Virginie BARBOSA



Vérificateur

Éric GUILLAUME



Nombre de pages : 63

Approbatrice

Date de publication : 11/10/12

Sophie THIEFRY



SOMMAIRE

1. Objet de l'étude	5
2. Présentation sommaire de l'établissement.....	5
2.1 Description des cellules	7
2.2 Mode de stockage : stockage en masse (cellule Crossdock uniquement).....	7
2.3 Mode de stockage : stockage en racks	7
3. Rapport préliminaire d'étude d'ingénierie de la sécurité incendie.....	8
3.1 Périmètre du projet	8
3.1.1 Conditions générales du projet.....	8
3.1.2 Portée du projet	8
3.2 Objectif de sécurité / exigence fonctionnelle / critères de performance	9
3.2.1 Objectif de sécurité	9
3.2.2 Exigences fonctionnelles	9
3.2.3 Critères de performance.....	10
3.3 Choix des méthodes et outils d'évaluation	13
3.3.1 Généralités.....	13
3.3.2 Exigences générales des méthodes de calcul	13
3.3.3 Modèles de champs et simulation tridimensionnelle	13
3.3.4 Évaluation approximative des durées d'évacuation	18
3.3.5 Évaluation de la durée nécessaire de simulation	20
3.4 Méthodologie – Détails des configurations d'étude (de référence / projetée)	20
3.4.1 Méthodologie	20
3.4.2 Configuration « de référence »	20
3.4.3 Configuration projetée.....	22
3.4.4 Résultats	22
3.5 Scénarios ISI de départ de feu.....	23
3.5.1 Localisations des départs de feu ISI potentiels	23
3.5.2 Sélection des scénarios ISI d'incendie d'étude	23
3.5.3 Caractéristiques du vent retenu pour l'étude.....	24
3.5.4 Chronologies	24
3.5.5 Récapitulatif	24
4. Rapport d'étude d'ingénierie de la sécurité incendie	26
4.1 Cinétique de développement de l'incendie.....	26
4.1.1 Phase de développement de l'incendie	26
4.1.2 Limitation par manque d'oxygène.....	26
4.2 Départ de feu dans la cellule 10 -Scénarios ISI 1 et 2.....	27
4.2.1 Présentation	27
4.2.2 Localisation du départ de feu.....	28
4.2.3 Cinétique du développement de l'incendie.....	28
4.2.4 Déroulement du scénario (chronologie).....	30
4.2.5 Modèle de réaction	30
4.2.6 Résultats	31

4.3	Départ de feu dans la cellule 5 - Scénarios ISI 3 et 4.....	34
4.3.1	Présentation.....	34
4.3.2	Localisation du départ de feu.....	35
4.3.3	Cinétique du développement de l'incendie.....	35
4.3.4	Déroulement du scénario (chronologie).....	36
4.3.5	Modèle de réaction	37
4.3.6	Résultats	37
4.4	Départ de feu dans la cellule 5 avec prise en compte du « Mistral » - Scénarios ISI 5 et 6	41
4.4.1	Présentation.....	41
4.4.2	Mistral.....	42
4.4.3	Résultats	42
5.	Conclusion générale de l'étude.....	48

1. OBJET DE L'ETUDE

Sur demande du service départemental d'incendie et de secours du département des Bouches-du-Rhône, une étude d'ingénierie du désenfumage portant sur les cellules de la zone industrielle du Bois de Leuze à Saint-Martin-de-Crau (13310) a été confiée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).

La réalisation de cette étude a pour origine, compte tenu de la configuration des cellules (une seule façade accessible), des amenées d'air frais jugées « réduites » par les services de secours.

2. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Le projet concerne la construction d'un entrepôt logistique relevant du régime de l'enregistrement [1].

Ce bâtiment est destiné principalement au stockage de produits commercialisés par l'enseigne Castorama, chaîne de grande distribution d'objets de bricolage, de décoration et de meubles destinés à l'aménagement de la maison.

Le bâtiment est composé de :

- 19 cellules de stockage d'environ 5 632 m² chacune (cf. Figure 2) ;
- 1 bloc de bureaux administratifs et de locaux sociaux (situés en façade Ouest des cellules 4, 6, 14 et 16 et en façade Est des cellules 1, 3, 5, 7, 9, 13, 15 et *Crossdock*) ;
- de locaux techniques dont :
 - 6 locaux de charge des batteries des chariots automoteurs accolés à la façade avant des cellules *Crossdock*/1, 4/6, 3/5, 7/9, 13/15 et 14/16 ;
 - un local « sprinkler » à l'extrémité de la cellule 2.

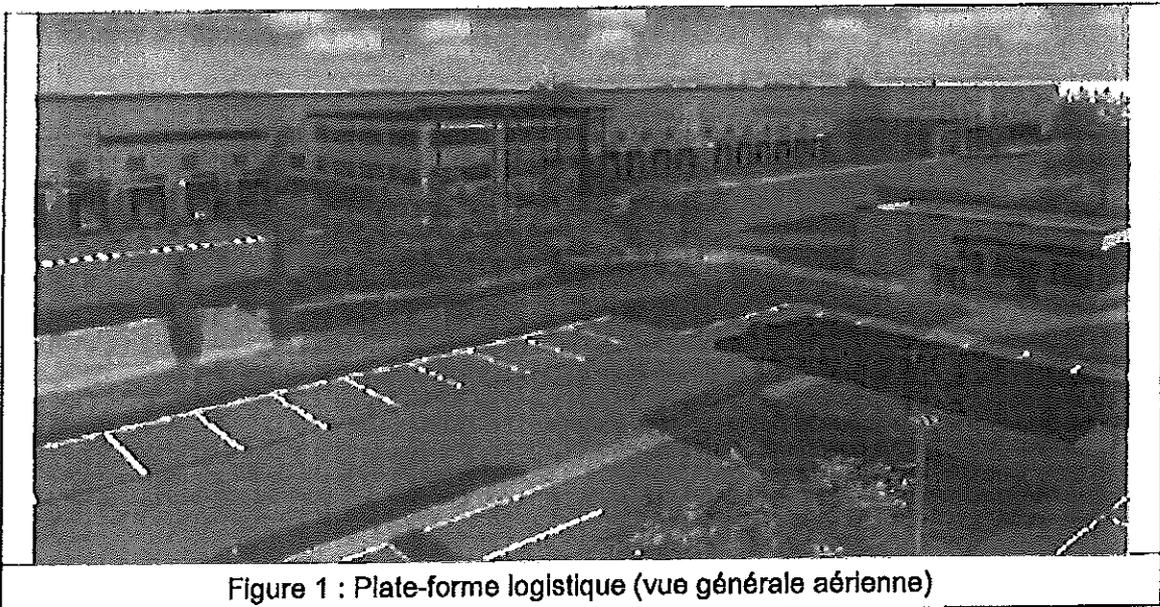


Figure 1 : Plate-forme logistique (vue générale aérienne)

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

J'ai tenu mes permanences comme prévu aux dates indiquées et aux lieux indiqués dans l'arrêté Préfectoral du 25 Septembre 2012 .

J'ai reçu Monsieur COUREAU Directeur de la Sté PRD le 15 Novembre , pendant ma permanence à Arles , auquel j'ai posé des questions de détails sur le dossier , et m'a remis copie de l'arrêté ministériel ci-après .

J'ai reçu le 23 Novembre Mme Cécile PONCHON et Mr Cyril GIRARD pour le compte de trois associations (Agir pour la Crau (siège à Saint Martin de Crau), NACCICA,(siège à Arles) et UDVN-FNE13(Siège à Marseille) ;ils m'ont remis un document de 13 pages signés par les Président et Administrateur , avec une photographie couleur en A3 sur laquelle sont tracées d'après ces Associations :les emprises de bâtiment, les zones aménagées ,l'emprise foncière et la limite de zone d'étude impactée .

ARRETE MINISTERIEL DU 5 NOVEMBRE 2012

Cet arrêté a été obtenu par la Société PRD , dans le cadre d'une demande de dérogation qui portait sur l'altération ou la dégradation des aires de repos ou des sites de reproduction de l'espèce Outarde canepetière et le l'alouette calandre , avec mesures compensatoires de 15 ha d'actifs naturels dans le programme de « Cossure »porté par la CDC biodiversité .(Au Sud de la Commune de Saint Martin de Crau).

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC

Elles sont au nombre de trois à savoir :

*Monsieur Céchic RIOLS (orthographe déchiffrée) qui exploite à proximité immédiate des fruits à noyaux et qui s'inquiète de l'émanation de poussières pendant la durée du chantier.

* Messieurs BARAGE et BETTORI (orthographe déchiffrée) qui posent plusieurs questions qui seront analysées ci-après.

*Mme PONCHON et Mr GIRARD qui dans le cadre des trois associations ci-dessus désignées ont remis un rapport qui sera étudié ci-après

J'ai reçu au cours de l'enquête copie de l'Arrêté Ministériel du 5 Novembre 2012 et copie de la délibération de la Mairie d'Arles , que j'analyse dans ce rapport (voir en annexes copies de ces documents)

ANALYSE GENERALE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Il est à signaler qu'avant le dépôt de cette demande a été obtenu

*la recevabilité de la procédure ICPE début Aout 2012

*le permis de construire le 28 Septembre 2012

Et dans le cadre de la procédure « Faune –Flore » le passage devant la commission du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) le 10 Octobre 2012 , avec comme conclusion l'Arrêté Ministériel du 5 /11/2012.

Analyse des observations formulées par le public :

- **Observations formulées par Mr RIOLS :**

Monsieur RIOLS doit mettre sur le marché des fruits à noyaux propres .

Analyse : Il est légitime que le chantier prenne en compte cette revendication surtout pendant les périodes qui précèdent les cueillettes ; en sachant que la proximité de l'autoroute dépose des particules qui ont tendances à coller les poussières sur les fruits .

- **Observations de Mrs BARRAGE et BETTORI :**

Nombre de ces observations sont reprises dans le cadre du rapport commun remis par les 3 Associations . (voir ci après)

Les questions sont :

*quels bénéfice pour la Commune et pour la Société au regards des contraintes environnementales ?

Analyse : En ce qui concerne la qualité de l'air liée à la circulation des camions ; Le terrain est à proximité de l'autoroute et de la voie rapide qui arrive de Fos sur Mer , dans la logique les transports routiers devraient emprunter ces voies de liaison , les camions ne traversant pas l'agglomération .

C'est dans cette optique que la plupart des plateformes logistiques se sont implantées sur la zone de Saint Martin de Crau .

Il est à noter que l'autoroute , par le trafic important engendré , est porteuse de pollutions atmosphériques et phoniques . La zone urbaine de Saint Martin de Crau étant très proche cela contribue fortement à la dégradation de la qualité de l'air .

Les impacts sur l'environnement seront traités dans le cadre des réponses aux associations .

*Quel est l'avis des pompiers quant au risque incendie et dégagements toxiques ?

Analyse :.Un chapitre concernant les risques incendie et le désenfumage est consacré à cette question (annexe 21).

*Quels sont les moyens mis en œuvre pour s'assurer que les rejets vers le bassin de rétention sont de qualité suffisante ?

Analyse :En début de dossier il est résumé l'étude d'impact qui traite des problèmes des eaux rejetées dans le bassin de rétention qui sont de deux ordres : les eaux de toiture et les eaux de surface .

*Pourquoi ne pas privilégier la voie ferrée ? au lieu de passer par des transports par camions , qui d'après ces Messieurs seraient de l'ordre de 200 mouvements par jour .

Analyse: La voie de chemin de fer existe ; mais elle n'est pas ou mal utilisée . Il est vrai que son utilisation serait bénéfique en terme d'encombrement routier . Cette question est une question générale qui dépasse le projet CASTORAMA et qui ne peut être résolue que par une réflexion générale entre les autorités et organismes concernés .
Les 200 rotations jour (à vérifier) sont-elles significatives par rapport aux trafics actuels sur la voie rapide et sur l'autoroute et sur la RN 113 ?